

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 octobre 2016
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Fabien MANINI

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. PROST (par proc. à M. JOINT), M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAQUI (par proc à Mme LACROIX jusqu'au N° 2016-76 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Fabien MANINI est élu secrétaire de séance à l'unanimité par 41 voix pour.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE DEPUTE-MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014

3) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

4) INFORMATION SUR LES CONTENTIEUX

5) INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

6) ELECTION D'UN ADJOINT

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Monsieur Damien COUTURIER est élu Onzième Adjoint par 36 voix pour. Le procès-verbal d'élection est affiché le 11 octobre 2016.

7) DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION SPORTS – MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de M. Damien COUTURIER pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Sports. Monsieur le Député-Maire déclare que M. Damien COUTURIER est nommé membre de la Commission Sports.

8) DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION FAMILLE ET VIE ASSOCIATIVE ET D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION ACTION SOCIALE - MODIFICATIONS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de M. Laurent MICHON pour les postes à pourvoir au sein de la Commission Famille et Vie Associative et au sein de la Commission Action Sociale. Monsieur le Député-Maire déclare que M. Laurent MICHON est nommé membre de la Commission Famille et Vie Associative et de la Commission Action Sociale.

9) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 41 voix pour, de voter à main levée et désigne M. Laurent MICHON, par 36 voix pour, pour siéger au sein du conseil d'école maternelle Pierre et Marie Curie. La candidature de Mme BAJARD recueille 4 voix. La candidature de Mme CHIAVAZZA recueille 1 voix.

10) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 41 voix pour, de voter à main levée et désigne Mme Sonia FRIOLL, par 34 voix pour, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal des Sports. La candidature de M. PARISI recueille 7 voix.

11) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES " LES CANUTS " - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 41 voix pour, de voter à main levée et désigne M. Laurent MICHON, par 36 voix pour, pour siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'établissement pour personnes âgées " Les Canuts ". La candidature de M. MATTEUCCI recueille 5 voix.

12) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE JULES VERNE - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 41 voix pour, de voter à main levée et désigne Mme Sonia FRIOLL, par 36 voix pour, pour siéger au sein du conseil d'école maternelle Jules Verne. La candidature de Mme BAJARD recueille 4 voix. La candidature de Mme CHIAVAZZA recueille 1 voix.

13) PROJETS D'ACTIONS PEDAGOGIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Rapporteur : G. LACROIX

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions aux écoles primaires publiques pour un montant total de 3 800 €. La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2016 sur le compte fonction 213A, nature 6574.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

14) CONTRAT EDUCATIF LOCAL – SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE CALUIRE ET CUIRE

Rapporteur : G. LACROIX

Le Conseil Municipal décide de reverser sous forme de subvention exceptionnelle à l'association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire le financement de l'Etat de 2 500 euros perçu au titre du Contrat Educatif Local pour l'action 2016/2017 "découverte des métiers par les collégiens de l'espace Rivette à Cuire le bas". Les crédits correspondants seront inscrits en recette au compte fonction 255C nature 7471 et en dépense au compte fonction 255C nature 6745.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

15) PROGRAMME " PARLER BAMBIN " - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITES ACTIVES (ANSA)

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives et autorise sa signature par Monsieur le Député-Maire. Il est décidé d'attribuer une subvention de 7 390 euros à l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) versée sur appel de fonds en fonction de l'avancement du programme de formation sur les 4 années à venir. Monsieur le Député-Maire est autorisé à solliciter des financements sur ce programme notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et de l'Agence Régionale de Santé.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

16) EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA PISCINE MUNICIPALE ISABELLE JOUFFROY

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve la tarification des séances et de la location du matériel de la nouvelle activité aquabiking comme suit :

- Tarifs cours aquabiking (entrée + vélo):

	Tarif Séance (45 min)	Accès 10 séances
Résident	12,00 €	100,00 €
Non résident	14,00 €	120,00 €

- Tarifs utilisation libre d'un vélo (entrée + location vélo):

(45 min)	
Résident	7,20 €
Non résident	8,70 €

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

17) SIGERLY – MODIFICATION STATUTAIRE N° 1 RELATIVE AUX STATUTS DU 15 DECEMBRE 2015

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve la modification statutaire n°1 relative aux statuts du SIGERLY du 15 décembre 2015. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer tout document afférent à cette modification.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

18) CESSION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE 19 RUE ANDRE LASSAGNE

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal approuve le principe de la cession du terrain dont la Ville est propriétaire au 19 rue André Lassagne, actuellement cadastré section AL n° 130, amputé d'une partie du tènement d'une surface de 166 m² qui sera rétrocédée à la Métropole de Lyon, pour un montant de 3 000 000 € hors droits et hors frais, à BOUYGUES IMMOBILIER. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer le compromis, l'acte de vente, tous dépôts et toutes autorisations d'urbanisme notamment, le cas échéant, celle permettant le détachement de parcelle vendue, en vue de construire, et toutes pièces relatives à cette vente qui sera passée pour les deux parties, par l'étude notariale BREMENS & Associés, domiciliée à Lyon 6^{ème}. La recette de 3 000 000 € sera versée au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

Adopté à la majorité, par 34 voix pour, 5 contre et 2 abstentions .

19) CESSION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE 1 BIS AVENUE PIERRE TERRASSE

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal approuve le principe de la cession en l'état du bâtiment dont la Ville est propriétaire au 1 bis avenue Pierre Terrasse, pour un montant de 200 000 € hors droits, au Groupe Mercier Immobilier. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer le compromis et tous les actes relatifs à cette vente qui sera passée par Maître Stéphane ALEXANDRE, notaire à Caluire et Cuire, pour le compte de la Ville, et Maître Lionel ROBIN, notaire à Caluire et Cuire, pour le compte de l'acquéreur. La recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

20) PROPRIETE COMMUNALE 15 BOULEVARD PAUL DOUMER – CREATION D'UNE SERVITUDE

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal approuve le principe d'accorder une servitude de passage, à titre perpétuel et gratuit, sur le chemin existant dans la parcelle communale cadastrée section BL n° 14, au profit du terrain cadastré section BL n° 13 appartenant à Madame JOUAN. Cette servitude concerne le passage en surface et en tréfonds. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer tous les actes liés à la création de cette servitude. Le Conseil Municipal dit que cette servitude sera passée par-devant Maître Stéphane ALEXANDRE, notaire à Caluire et Cuire pour le compte de la Ville et par l'Office notarial P. LEUFFLEN – J. DELORME – J. SALANSON – C. POULAIN-CHARPENTIER – G. BONFILS - 144 avenue du Maréchal de Saxe à LYON 3, pour le compte de Madame JOUAN. L'intégralité des frais sera supportée par Madame JOUAN.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

21) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION COMMERCIALE DE CALUIRE BOURG – PARTICIPATION DE LA VILLE A L'ORGANISATION DE LA BRADERIE

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle égale au produit de la commercialisation des droits de place de la manifestation, et d'un montant maximum de 5 000 €, à l'Union Commerciale de Caluire Bourg. Les crédits nécessaires seront pris sur les crédits mis en réserve au budget primitif pour 2016 et la dépense comptabilisée à la fonction 94 – nature 6745.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 1 abstention.

22) SOUTIEN DE SPORT DE HAUT NIVEAU – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX ATHLETES

Rapporteur : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal approuve le dispositif destiné à apporter une aide financière directe aux sportifs de haut niveau et la convention de parrainage type à intervenir avec chacun des sportifs concernés. Monsieur le Député-Maire est autorisé à la signer. Les crédits correspondants seront pris au chapitre 67, nature 6745 de l'année en cours.

Adopté à la majorité 40 voix pour et 1 contre.

23) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET DE LOCAUX AVEC LE FCL TENNIS – AVENANT N° 1

Rapporteur : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 entre la Ville et le FCL Tennis et autorise Monsieur le Député-Maire à le signer.

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

24) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET DE LOCAUX AVEC LE FCL ARTS MARTIAUX – AVENANT N° 1

Rapporteur : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 entre la Ville et le FCL Arts martiaux, ainsi que la redevance mensuelle fixée à 1 000 € TTC. Monsieur le Député-Maire est autorisé à le signer.

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 5 abstentions.

25) CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Rapporteur : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal approuve le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Office Municipal des Sports et autorise Monsieur le Député-Maire à signer le contrat.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

26) BUDGET 2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – VIREMENTS, OUVERTURES ET ANNULLATIONS DE CREDITS

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative N° 1 au budget de l'exercice 2016.

Adopté à la majorité, par 36 voix pour et 5 abstentions.

27) EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA TERRE DES LIEVRES – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A LA RENOVATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MIS A DISPOSITION DES LYCEENS

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de l'aide à la rénovation des équipements sportifs mis à disposition des lycéens, à hauteur de 1 656 000 €. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer tout document inhérent à cette démarche.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

28) BOIS DE LA CAILLE - MISE EN SECURITE EN VUE D'UNE OUVERTURE AU PUBLIC – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE BIODIVERSITE EN MILIEU AQUATIQUE

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la stratégie biodiversité en milieu aquatique, à hauteur de 160 000 €. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer tout document inhérent à cette démarche.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

29) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 – RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : M. JOINT

En vue de la campagne 2017 de recensement de la population, le Conseil Municipal décide de recruter pour cette mission 8 agents recenseurs et fixe les tarifs de rémunération des agents recenseurs comme suit :

Tâches effectuées	Tarifs 2017
Formation	33,00 €
Tournées de reconnaissance, par IRIS	19,80 €
Bulletins individuels, par habitant	2,12 €
Feuilles de logement, par logement	1,13 €
Adresses recensées, par adresse	1,29 €
Forfait déplacement	55,00 €
Prime « qualité » conditionnée à un taux de FLNE < ou = à 5%	200,00 €

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

30) CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX – MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Pour faire suite à l'élection de Monsieur Damien COUTURIER en qualité de Onzième Adjoint et des délégations données à Messieurs Patrick CIAPPARA et Frédéric JOUBERT, et à Madame Viviane WEBANCK, le Conseil Municipal modifie l'attribution des indemnités de fonction des élus et dit que ces indemnités feront l'objet d'une réévaluation systématique à chaque augmentation de la valeur du point dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle maximale. La dépense afférente sera imputée au chapitre 65 du budget de l'année en cours.

Adopté à la majorité, par 37 voix pour et 4 contre.

31) CREATIONS D'EMPLOIS ET CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal apporte au tableau des effectifs les modifications concernant les créations d'emplois et les créations d'emplois non permanents. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

32) CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE COMMUNICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve, à compter du 1^{er} novembre 2016, la création d'un poste de chargé de communication et autorise la modification du tableau des effectifs. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours dans la nature et fonction correspondant au service concerné.

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

33) CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve, à compter du 1^{er} novembre 2016, la création d'un poste de chargé de mission et autorise la modification du tableau des effectifs. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours dans la nature et fonction correspondant au service concerné.

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

34) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal sollicite du Centre de gestion du Rhône le bénéfice des missions qui constituent un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines, et qui sont visées aux 9° bis, 9°ter et 13° à 16° du II de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et approuve les termes de la convention. Monsieur le Député-Maire est autorisé à la signer. Le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

Caluire et Cuire, le 11 octobre 2016

Le Député-Maire,
Philippe COCHET

